

Image not found or type unknown



Impaye sur 1er loyer apres signature du bail

Par **PETUNIAS**, le **11/12/2015 à 13:10**

J'ai loué une maison vide avec un bail de location prenant effet le 1er novembre dernier. le 1er loyer m'a été réglé en partie le 7 du mois. A la suite de cela, j'ai vainement tenté de joindre le locataire (ne répond pas au tel ni aux sms). En ce qui concerne le mois de décembre, le loyer m'a été payé en totalité le 1er du mois. rn J'ai envoyé au locataire une LR avec AR lui rappelant ses obligations (paiement du loyer en début de mois, majoration de 10% sur les sommes dues, et obligation de me fournir la facture d'entretien de la chaudière) Silence radio. Que dois-je faire maintenant ? merci de votre réponse

Par **Lag0**, le **11/12/2015 à 13:13**

Bonjour, rn Et bien ça commence mal ! Vous connaissez un huissier ?